

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

## Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers

en exercice : 33

Présents :

Absent:

24 9

Procurations: 7

Votants: 31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président: Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

<u>Présents</u>: Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL (arrivée à 19h05), Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

<u>Absents ayant donné pouvoir</u>: Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Françoise VITIELLO (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, (pouvoir à Franck TOURNERET, arrivée à 20h05), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absent excusé: Jean-Luc PAULAT

Absent: Jean-Marc LACOMBE

## PPEJ/157-2023

## Approbation de la convention pluriannuelle de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat et la Ville d'Onet-le-Château pour les écoles publiques des Narcisses et de Pierre Puel

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 11 décembre 2023,

ENTENDU que dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons la ensemble » lancée par le Conseil National de Refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

ENTENDU que neuf grandes thématiques, qui correspondent aux grandes transitions à venir, ont été sélectionnées : climat & biodiversité, bien vieillir, souveraineté économique, futur du travail, santé, éducation, logement, jeunesse et numérique.

ENTENDU que les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement.

ENTENDU que ce projet, pluriannuel, ne répond pas à un cahier des charges préétabli mais fixe, sur tout ou partie des trois dimensions fondamentales (excellence, égalité, bien-être), les priorités de la communauté éducative et le plan d'action permettant de les réaliser.

ENTENDU que les écoles et établissements qui le souhaitent et dont le projet nécessite un soutien financier bénéficient d'un accompagnement de la part des autorités académiques et de crédits du Fonds d'innovation pédagogique.

ENTENDU que ce soutien peut être sollicité à tout moment, l'élaboration des projets n'étant pas contrainte par un calendrier, et peut être ponctuel ou pluriannuel en fonction de la nature du projet.

ENTENDU que le fonds d'innovation pédagogique est doté de 500 millions d'euros au moins sur l'ensemble du quinquennat.

CONSIDERANT que sur le territoire d'Onet-le-Château, les projets déposés par les écoles publiques des Narcisses et de Pierre Puel ont été retenus pour un financement respectif de 37 032 € pour la création d'espaces de bien-être adaptés aux besoins des élèves et des professionnels et de 10 500 € pour la création d'un espace sensoriel.

CONSIDERANT que dans cette perspective, les écoles étant dépourvues de la personnalité morale, la ville procédera aux commandes nécessaires pour la réalisation de ces projets et bénéficiera alors, après service fait du remboursement des sommes ainsi engagées dans les limites des subventions accordées.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve les projets de convention de partenariat entre la Ville d'Onet-le-Château et l'Etat pour les écoles des Narcisses et de Pierre Puel telle qu'annexés à la présente délibération et transmis à l'ensemble des membres du Conseil municipal,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les dites conventions et tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits Pour extrait conforme,

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 2 6 DEC, 2023

Et de la publication le : 7 7 DEC. 2023